

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Note du 13 Janvier 2022

Articulation entre la survenue d'une infection post primo-vaccination
et l'injection d'un rappel vaccinal

Mise à jour du 28 mars 2022

La présente émet des recommandations relatives à l'articulation entre une infection Covid-19 et une injection de vaccin, dans le cadre du rappel. Elle a été mise à jour le 28 mars 2022 afin de prendre en compte le second rappel vaccinal, recommandé à ce jour pour les personnes âgées de plus de 80 ans et les personnes résidant en EHPAD¹

1) Infection survenue à la suite de la complétion de la primo-vaccination

Le COSV proposer un ajustement de la conduite vaccinale à tenir en cas d'infection survenue à la suite de la complétion du schéma de primo-vaccination², selon deux situations distinctes :

- **Cas où l'infection est survenue moins de 3 mois³ après la seconde dose de primo-vaccination :** Le COSV estime que sur le plan immunologique, l'infection est trop rapprochée pour avoir un effet similaire à celui d'un rappel vaccinal. De plus, une infection qui intervient aussi rapidement après la seconde dose pourrait suggérer un échec vaccinal pour le sujet infecté. Ainsi, il convient pour ces personnes de procéder à leur rappel vaccinal dans les délais recommandés, à savoir 3 mois après leur infection.

- **Cas où l'infection est survenue 3 mois ou plus après la seconde dose de primo-vaccination :** Dans ce cas de figure, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle que provoque un rappel vaccinal. Ainsi, **une infection survenue 3 mois ou plus après la seconde dose de primo-vaccination tient lieu et place de rappel. Il n'y a donc pas lieu pour les personnes dans ce cas de figure de procéder à un rappel vaccinal à la suite leur infection.** Ces personnes doivent ainsi voir valider leur passe sanitaire de la même manière que les personnes recevant un rappel vaccinal, à la condition qu'elles puissent démontrer leur infection.

¹ COSV – Addendum du 18 février 2022 à l'avis du 19 janvier 2022 Opportunité de la mise en place d'une seconde dose de rappel vaccinal

² Que le schéma de primo-vaccination ait été complété avec 2 doses de vaccination, 1 infection puis une dose de vaccination, ou une dose de vaccination puis une infection.

³ Si pour la primo-vaccination, le COSV recommande qu'une infection soit considérée comme une dose D2 seulement si elle survient dans un délai égal ou supérieur à **15 jours après la première dose**, le cas de figure dont il est question ici appelle à un ajustement de ce délai. En effet, sur le plan immunologique, « l'effet rappel » nécessite que l'infection soit située à un plus long intervalle de temps de la dernière dose afin d'assurer une réponse optimale de la mémoire immunitaire.

Tableau : Schéma vaccinal à suivre dans les cas de survenue d'une infection à la suite de la complétion du schéma de primo-vaccination

Date de survenue de l'infection	Nécessité de faire un rappel vaccinal	Date d'éligibilité au rappel
Moins de trois mois après la seconde dose de primo-vaccination (ou, le cas échéant, après l'infection valant seconde dose de vaccination)	Oui	3 mois après l'infection
Trois mois ou plus après la seconde dose de primo-vaccination (ou, le cas échéant, après l'infection valant seconde dose de vaccination)	Non, l'infection vaut rappel vaccinal	Non éligible

2) Infection survenue à la suite du premier rappel vaccinal

Le second rappel vaccinal a été recommandé aux personnes âgées de plus de 80 ans et aux résidents d'EHPAD⁴, à partir de 3 mois après le premier rappel. La liste des personnes éligibles pourrait évoluer prochainement. La HAS a quant à elle d'ores-et-déjà recommandé le second rappel vaccinal aux personnes âgées de plus de 65 ans les plus à risque de formes sévères⁵.

Pour les personnes éligibles au second rappel vaccinal, l'infection et le second rappel doivent s'articuler de la manière suivante :

- **Cas où l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel vaccinal**⁶: L'infection ne peut être considérée comme équivalente à un second rappel sur le plan immunologique. Procéder à l'injection d'un second rappel à partir de 3 mois après l'infection.

- **Cas où l'infection est survenue 3 mois ou plus après le premier rappel vaccinal**: Dans ce cas de figure, la survenue de l'épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle que provoque un rappel vaccinal. Il n'y a donc pas lieu de procéder à l'injection d'un second rappel vaccinal.

Le COSV estime que les schémas de rappels qui seraient composés exclusivement d'infections doivent être acceptés, si tant est que les infections soient survenues dans les délais requis depuis le dernier événement (infection ou injection). Ainsi, une personne ayant contracté une première infection 3 mois ou plus après sa seconde dose de primo-vaccination, puis une seconde infection 3 mois ou plus après sa première infection n'a pas besoin de se voir administrer une dose de rappel.

⁴ COSV – Addendum du 18 février 2022 à l'avis du 19 janvier 2022 Opportunité de la mise en place d'une seconde dose de rappel vaccinal

⁵ Avis du 17 mars 2022

⁶ Que le premier rappel vaccinal soit une injection ou une infection espacée de 3 mois ou plus de la seconde dose de primo-vaccination

Tableau : Liste des schémas de rappels acceptés à la suite d'une primo-vaccination complète⁷

Événement valant premier rappel	Événement valant second rappel
Injection du premier rappel (à partir de 3 mois après la seconde dose de primo-vaccination)	Injection du second rappel (à partir de trois mois après le premier rappel)
Infection survenue 3 mois ou plus après la seconde dose de primo-vaccination	Injection du second rappel (à partir de trois mois après l'infection)
Injection du premier rappel (à partir de 3 mois après la seconde dose de primo-vaccination)	Infection survenue 3 mois ou plus après le premier rappel
Infection survenue 3 mois ou plus après la seconde dose de primo-vaccination	Infection survenue 3 mois ou plus après la première infection

⁷ Composée de deux injections, d'une infection puis une injection ou d'une injection puis une infection